

**APPEL A PROJETS FEJ 2019
APRURAL**

JEUNES EN MILIEU RURAL

PREMIERE PHASE :
PRESENTATION D'UN PRÉ-PROJET PAR LES PORTEURS DE PROJETS
ET
APPEL A CANDIDATURE AUPRES DES ÉVALUATEURS



INJEP - Service à compétence nationale
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
95, avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 40 45 90 00
www.injep.fr
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

I. PREAMBULE

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) lance un nouvel appel à projets qui a pour objectif d'expérimenter des dispositifs innovants au bénéfice des jeunes sur trois axes :

Axe 1 - Favoriser la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes

Axe 2 - Favoriser l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque

Axe 3 - Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux

Cet appel à projets s'adresse aux réseaux associatifs notamment les associations d'aide à l'accompagnement des jeunes, aux collectivités territoriales, aux établissements d'enseignement publics ou privés, aux mutualités sociales agricoles, aux coopératives d'activité et d'emploi, aux structures de soins en exercice coordonné.

Cet appel à projets se déroulera en deux phases :

1- Présélection des projets et sélection des évaluateurs potentiels

Les structures souhaitant développer des actions sur les trois axes cités, peuvent présenter un premier projet.

Un **formulaire de candidature « porteur de projet »** devra être renseigné en ligne sur le lien suivant : <https://extranet-fejjeunes.gouv.fr/> avant le **31 octobre 2019 à 12h00** (heure métropolitaine).

La sélection des projets sera opérée par la Mission « Expérimentation et Evaluation des Politiques Publiques » - MEEPP de l'INJEP responsable des expérimentations du FEJ.

En parallèle, les évaluateurs compétents tant sur les politiques de jeunesse et la ruralité, que sur les méthodes d'évaluation (évaluation randomisée, itinère...) sont appelés à se porter candidats pour travailler sur les futures expérimentations.

Un **formulaire de candidature « évaluateur »** devra être renseigné sur le lien suivant : <https://extranet-fejjeunes.gouv.fr/> avant le **31 octobre 2019 à 12h00** (heure métropolitaine).

La MEEPP procédera également à la sélection des équipes d'évaluation.

Au terme de cette phase, chaque expérimentation devant être portée par un binôme porteur de projet / évaluateur, les porteurs de projets sélectionnés et les évaluateurs retenus seront invités par l'INJEP (MEEPP) à entrer en contact en vue de la présentation d'un dossier. La trame du dossier commun à renseigner leur sera transmise par la MEEPP.

2- Sélection finale des expérimentations

Lors de la seconde phase, la structure porteuse du projet et l'évaluateur présenteront leur projet d'expérimentation (programme d'actions et protocole d'évaluation).

La sélection finale des projets d'expérimentation sera opérée par l'INJEP, via la réunion d'un jury d'experts des politiques publiques et des méthodes d'évaluation.

II. ENJEUX ET PROJETS ATTENDUS SUR LES TROIS AXES DE L'APPEL A PROJET

AXE 1 - Favoriser la revitalisation des espaces ruraux par la création d'activités sociales et économiques pour et par les jeunes

A. CONTEXTE ET ENJEUX

L'action du gouvernement en faveur des territoires ruraux : une nouvelle approche de l'aménagement du territoire pour « mieux vivre » dans les zones rurales

Vingt ans après la déclaration fondatrice de Cork¹, la commission européenne a adopté en septembre 2016, une nouvelle déclaration sur le développement rural : Cork 2.0 ² intitulée « pour une vie meilleure en milieu rural ». Issue de la conférence de Cork 2.0 sur le développement rural, elle a pour objectif d'asseoir les fondements de l'avenir de la politique de développement rural en Europe. La déclaration de Cork 2.0 propose dix grandes orientations pour une politique agricole et rurale innovante, inclusive et intégrée. Ses orientations plaident en faveur de l'investissement dans le potentiel des zones rurales, non seulement en termes d'emplois et de croissance, mais aussi pour une meilleure prise en compte des territoires ruraux dans les autres politiques.

Ainsi, la commission européenne rappelle la capacité des zones rurales à offrir des solutions durables aux défis sociétaux et appellent les pays membres de l'Union européenne à investir dans l'image des communautés rurales et dans le potentiel de croissance des zones rurales et de faire de celles-ci des lieux de vie et de travail qui soient plus attrayants pour tout un chacun, de procéder à l'examen systématique des politiques macroéconomiques et sectorielles en tenant compte du facteur rural, de leurs incidences sur l'emploi et de mesurer leurs impacts en matière de croissance et de développement, de bien-être social et de qualité environnementale.

¹ En 1996, la première conférence de Cork en Irlande organisée par la commission européenne, avait fait du développement rural, le deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC). La déclaration de Cork introduisait l'idée d'une agriculture multifonctionnelle, offrant des biens publics à l'ensemble de la société et non pas seulement des productions alimentaires.

² La rédaction de la déclaration de Cork 2.0 a été coordonnée par l'OCDE et le cabinet du commissaire Phil Hogan. Phil Hogan est commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement durable, il veille notamment à ce que les politiques de développement agricole et rural de l'UE favorisent la croissance, les investissements et les nouveaux emplois. La déclaration de Cork résulte des recommandations formulées par les quatre ateliers organisés par la commission européenne sur les thèmes de la croissance économique, l'environnement, l'innovation rurale, les ressources naturelles et le climat et la viabilité rurale.

Depuis 2014, le gouvernement a engagé une politique « des ruralités ».³ Elle concerne tous les espaces de vie : l'accès aux soins et aux services, le logement, le numérique, l'éducation, la transition écologique. Ce plan d'action vise à garantir le développement et l'égal accès à tous les citoyens aux services en appréhendant la diversité des « ruralités » et les logiques de coopérations entre les territoires.⁴

Une attention particulière a été portée à l'offre publique vers les jeunes ruraux dans le cadre du lancement d'expérimentations du Programme d'investissement d'avenir (PIA)⁵ et celui des contrats de ruralité en 2016 (ils représentent un soutien de 216 millions d'euros par an). Les contrats de ruralité doivent permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs ou même associations) autour d'un projet de territoire. Ils ont pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financier afin d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

La situation des jeunes dans les territoires ruraux

Au recensement de population de 2015, 11,7 millions de jeunes de 17 à 29 ans vivaient en France dont 3,2 millions dans le rural, soit 27 % de l'ensemble des jeunes de ces âges.⁶

D'après le commissariat général à l'égalité des territoires, dans les espaces très peu denses de France métropolitaine, les jeunes de 18 à 29 ans qui constituent 14,7% de la population Française représentent seulement 9,7% de la population des territoires ruraux⁷.

Selon le CESE⁸, les jeunes sont 1,6 million de 15 à 29 ans à résider dans les espaces à dominante rurale, qui accueillent 18 % de la population totale.

La délimitation et la qualification des espaces ruraux et des zones rurales diffèrent selon les méthodologies appliquées.

En outre, les jeunes ruraux s'orientent après la 3^{ème} davantage vers la voie professionnelle que leurs homologues urbains et font en moyenne des études supérieures plus courtes. Entre 15 et 19 ans, 58 % des jeunes ruraux sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit 13 points de plus que les jeunes urbains.⁹ Cela résulterait, entre autres, de l'offre de formation de proximité et des freins, notamment financiers, à la

³ CGET, dossier du 20 mai 2016, « nos ruralités, une chance pour la France »

⁴ Arnaud Marty, Regards d'acteurs, nouvelles ruralités, dans Prospective et stratégie 2014/1-2 (Numéros 4-5)

⁵ Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), engagé depuis 2010, se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Ce programme est, lui aussi, doté de près de 57 milliards d'euros qui ont été mobilisés en plusieurs temps. Piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement, le PIA a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet. Il intervient dans quatre secteurs prioritaires:

- L'enseignement supérieur et la Recherche;
- Les industries et PME;
- Le Développement durable;
- L'économie numérique.

Le troisième volet de ce programme s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

⁶ Brutel C., Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ruraux, INJEP/ Fiche Repères, juin 2019

⁷ CGET, *les dossiers d'observations n°2*, Les jeunes dans les territoires ruraux, Cécile Métayer, novembre 2014

⁸ CESE, Even D., Coly B.(Dir), 2017, Place des jeunes dans les territoires ruraux, Paris /Les avis du CESE

⁹ Brutel C., Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ruraux, INJEP/ Fiche Repères, juin 2019

mobilité, même si une partie des jeunes quitte les territoires ruraux pour étudier ou travailler dans les pôles urbains. Parmi les personnes de 17 à 29 ans sorties du système éducatif, (ni scolarisées, ni en études) 37 % des jeunes urbains détiennent un diplôme du supérieur contre 28 % des jeunes ruraux.¹⁰

La moitié des jeunes ruraux de 15 à 29 ans sont actifs (emploi, apprentissage, stage rémunéré), soit 6 points de plus que les jeunes urbains.¹¹ En effet, les jeunes des territoires ruraux entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le rapport du CESE qui cite l'étude du CREDOC (centre de recherche pour l'étude et observation des conditions de vie), 59% des jeunes ruraux ont un emploi (contre 49% des jeunes urbains) et les catégories populaires (ouvriers et employés) y sont surreprésentées. Le taux de chômage des jeunes entre 18 et 24 ans domiciliés dans les cantons ruraux très peu denses atteint 25,1%, contre 27,1% en zones urbaines. Pourtant, 24,4% des jeunes de 18-24 ans domiciliés dans les espaces ruraux très peu denses ne sont ni en emploi, ni en formation, contre 20,8% des jeunes urbains. Les différences femmes/hommes devant la formation et l'emploi sont fortes : parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, 61% sont des femmes en Zones de revitalisation rurale (ZRR). La voiture est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus coûteuse qu'en ville.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux. Cependant, l'offre de logements de petite taille y est limitée et la pression immobilière peut être très élevée en zones touristiques, littorales ou frontalières. L'offre de services de proximité est souvent insuffisante dans les territoires ruraux, où se posent des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les jeunes ruraux manquant de moyens financiers. La couverture numérique progresse mais des zones blanches subsistent. L'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics. Les territoires ruraux sont aussi moins bien dotés en services et équipements culturels, même si des associations y remédient en partie. Des politiques dites « de jeunesse » se limitent souvent dans les faits à la petite enfance, alors qu'est en jeu l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Pour favoriser le renforcement de « la place des jeunes dans les territoires ruraux », le CESE énonce plusieurs préconisations pour améliorer le quotidien de cette jeunesse « invisible » :

- Mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de « Campus ruraux de projets » dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ;
- Instaurer un « Pacte jeunes Ruraux » inscrit dans les contrats de ruralité.

L'enjeu pour les politiques publiques est donc de contribuer à renforcer le potentiel des territoires ruraux à la fois en termes de gouvernance mais également en termes de vitalité et de développement de projets.

En termes de gouvernance et afin de rattraper les inégalités constatées¹², il est préconisé la signature d'un Pacte jeunes ruraux au niveau national, décliné par territoire via les contrats de ruralité. Ce pacte nécessite la mise en place d'un accompagnement au plus

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Métayer C., 2014, « Les jeunes dans les territoires ruraux », CGET, les dossiers d'observation, n°2

près du terrain, qui implique de développer l'itinérance de l'offre de services. Il devrait comprendre des mesures visant spécifiquement les problématiques des jeunes ruraux, tels que le manque de fluidité au sein des parcours professionnels et de formation, les difficultés d'accès au logement, l'absence ou l'insuffisance de transports publics accessibles.

En termes de dynamiques et de projets, les priorités énoncées par le CESE et les différentes études menées par l'INJEP¹³ conduisent à retenir deux approches : construire une représentation positive de la jeunesse notamment en les associant à la définition des politiques les concernant, leur offrir également des opportunités notamment par la création d'activités pour faciliter leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle.

B. ACTIONS EXPERIMENTALES VISEES

L'objectif est d'encourager et d'accompagner les jeunes résidant en milieu rural à créer des activités et porter des initiatives sur leurs territoires.

Le concept de « campus rural de projets » pourrait être un outil qui permette de développer des espaces de coopération et de dynamisation des bassins de vie, d'innovation et d'appui à la conduite de projets.

Les projets candidats chercheront à encourager l'esprit d'initiative des jeunes, leurs capacités à créer, ou à participer à la création d'activités diversifiées, économiques, sociales, des projets citoyens, culturels, etc..

Selon les territoires, ces espaces pourront s'appuyer sur un lieu déjà existant ayant compétence en ingénierie de projet (pilotage, programmation, planification, évaluation, etc.) ou se structurer autour de la création d'un lieu en lien avec les différents acteurs du territoire notamment les réseaux associatifs impliqués dans tous les domaines de la vie des jeunes, les partenaires économiques, les chambres consulaires, les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les associations de développement économique, ainsi qu'avec les services économiques des collectivités territoriales.

¹³ Parisse J., 2019, La prise en compte des jeunes ruraux et périurbains par les intercommunalités et les pays, Analyse transversale de quatre monographies de territoire, *INJEP Notes & rapports/Note thématique*

Halter J.P, rapport pour l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur Politiques de jeunesse et intercommunalités.

Parisse.J., février 2019, Réforme territoriale et réorganisation de l'Etat : quels enjeux pour les politiques de jeunesse ?, INJEP analyses et synthèses

Les travaux menés par J.Parisse et de J.P Halter ont consisté à identifier les principaux facteurs politiques et administratifs influant sur la prise en compte des jeunes à l'échelle des intercommunalités et des pays.

AXE 2 - Favoriser l'accès des jeunes aux services de proximité en matière de santé et de prévention des conduites à risque

A. CONTEXTE ET ENJEUX

Renforcer l'accès aux soins dans les territoires ruraux pour répondre aux besoins des jeunes notamment des adolescent.e.s isolé.e.s¹⁴

En 2015, le CESE¹⁵ notait que l'accessibilité aux services en termes de temps d'accès aux services et aux équipements diffère entre bassins de vie ruraux et urbains selon la nature des services. Ainsi, il faut près de trois quart d'heure (trajets aller-retour) à la moitié des habitants des bassins ruraux pour accéder aux équipements de santé et près d'une heure vingt pour ce qui relève des services liés à l'éducation.

En 2016, l'INSEE a consacré une étude¹⁶ à l'accès aux services et aux équipements de santé, elle observe que le temps d'accès au médecin omnipraticien le plus proche et aux pharmacies est de 16 à 18 minutes pour les habitants des communes très peu denses contre 4 minutes pour les habitants de communes de densité intermédiaire à densément peuplées. De même, le temps médian d'accès aux urgences les plus proches est de 52 minutes pour les habitants des communes très peu denses contre 14 minutes pour les habitants de communes densément peuplées.

Malgré le plan d'actions en zones rurales et le développement en maisons de santé implantées dans les espaces moins dotés ou fragiles en offre de soins, l'accès aux services et acteurs de la santé reste ainsi marqué par de fortes inégalités territoriales¹⁷. Les écarts demeurent importants selon les territoires et les catégories socioprofessionnelles en termes de risques pour certaines pathologies. Obstacles financiers, fragilités psycho-sociales et insuffisance de l'offre, contribuant à creuser les inégalités.

Ainsi, s'il est parfois difficile de voir un médecin généraliste, les inégalités territoriales sont encore plus marquées pour l'accès aux praticiens de santé et aux spécialistes hors médecine générale.

Selon le CESE, « en dépit d'un nombre encore élevé de médecins, la France souffre de nombreuses disparités territoriales ». Ce phénomène est essentiellement circonscrit aux zones rurales et aux quartiers dits « sensibles ». L'accès à l'information sur la

¹⁴ L'isolement peut être lié à la situation géographique physique du territoire ; l'éloignement mesuré par le temps de transport, pour rejoindre des territoires, centres économiques, sociaux ou administratifs ; l'insuffisance de moyens de transports et d'accès aux services de soins ; l'éloignement lié à des raisons sociales et psycho-sociales.

¹⁵ CESE, avis, comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? rapporté par Guillaume de Russé, 2015

¹⁶ INSEE, base permanente des équipements, Insee références, La France et ses territoires, janvier 2016

¹⁷ Ministère des solidarités et de la santé, dossier de presse « Renforcer l'accès territorial aux soins », 13 octobre 2017.

contraception, les maladies sexuellement transmissibles (MST), ainsi que les comportements d'addictologie est alors particulièrement difficile.

Dans un contexte d'offre de soins peu accessible et éloignée, l'enjeu en matière de santé publique invite à aller au-devant des jeunes, et plus particulièrement des jeunes femmes¹⁸ dont beaucoup, plus que d'autres catégories sociales, sont plus vulnérables. Confrontées à une autonomie relative par rapport à leur famille, par rapport également à leur mobilité, par rapport au regard des autres, ces jeunes femmes peuvent renoncer aux soins.

Les jeunes femmes sont désignées par l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) publiée en 2000, comme victimes de nombreuses violences. L'éloignement des services publics de santé, le faible nombre de médecins généralistes et de place en centres d'hébergement d'urgence impactent leur prise en charge en tant que victimes dans les territoires ruraux.

B. ACTIONS EXPERIMENTALES VISEES

L'objectif est de favoriser l'accès des jeunes et plus particulièrement des jeunes femmes les plus isolées socialement et/ou géographiquement, à l'offre de soins et de prévention, sur les questions de santé, de sexualité et de prévention des conduites à risque.

Les expérimentations pourront s'attacher à lever les obstacles sociaux et économiques à l'accès de soins à une offre déjà limitée (renoncement aux soins pour des raisons sociales et /ou économiques); à renforcer l'accès aux droits en dispensant de l'information adaptée mais également en développant un accompagnement aux parcours de soins et aux dispositifs de prévention des situations à risque.

Les expérimentations développées au plus près du terrain doivent permettre de mieux aller à la rencontre des jeunes et des différents acteurs (professionnels de santé, associations,...) auprès de ces publics cibles.

Des actions de formations, d'aide à l'accompagnement et à l'orientation des jeunes vers des dispositifs d'accès aux soins pourront être proposées.

Plusieurs approches peuvent être testées au sein de structures de soins existantes (maisons de santé par exemple) ou de structures nouvelles, mettant en œuvre une démarche innovante d'« aller vers » les jeunes via par exemple des structures ou des permanences mobiles ou itinérantes (bus santé par exemple).

¹⁸ Yaelle Amsellem-Mainguy, « Les filles du coin », Premiers résultats de l'enquête sur les sociabilités des jeunes femmes en milieu rural.

AXE 3 - Favoriser la mobilité et la socialisation des jeunes ruraux

A. CONTEXTE ET ENJEUX

Territoires ruraux : la difficile mobilité des jeunes

La notion de mobilité a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Ainsi, Eric Le Breton, dans son ouvrage « Mobilité et société dispersée »¹⁹ note que « notre monde a longtemps été celui des déplacements lents, des territoires bien dessinés. La majorité des gens vivait sur une courte distance ». Aujourd'hui, nous sommes dans un kaléidoscope de lieux de vie, de mobilité permanente, « obligée ». En présence de « territoire circulaire ». La mobilité devient une condition de l'intégration sociale.

Le rapport « Mobilité des jeunes »²⁰ du groupe de travail du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse insiste sur le fait que « La mobilité est un droit pour les jeunes : un droit à la mobilité géographique, professionnelle, résidentielle... ». Et d'ajouter : « De plus, ce droit ne doit pas se lire comme le revers d'un devoir, sauf pour celui qui l'édicte et qui de fait se donne comme devoir d'accompagner les jeunes dans sa construction de leur compétence mobilité ». Ce constat vaut particulièrement pour les jeunes résidant dans les territoires ruraux. **La mobilité est donc un levier vers l'autonomie et l'émancipation de jeunes ruraux, parfois enclavés dans leur territoire.**

Le Conseil économique, social et environnemental, dans son rapport « Place des jeunes dans les territoires ruraux » confirme l'analyse d'une mobilité difficile pour les jeunes ruraux²¹. La population sur ces territoires est en majorité captive de l'automobile dans ses déplacements quotidiens. Ainsi, 86% des jeunes ruraux âgés de 18 à 30 ans possèdent une voiture contre 62% pour les jeunes urbains²². En zone rurale, la part des revenus du ménage affecté aux transports peut atteindre 25% pour un ménage à faible revenu et éloigné de l'emploi contre 15% en moyenne. Le coût des transports représente aujourd'hui environ 15 % du budget des ménages français.

Pour les jeunes en milieu rural, le lien mobilité/emploi est encore plus fort. Lorsqu'ils sont en emploi, seulement deux jeunes ruraux sur 10 âgés de 15 à 29 ans travaillent dans leur commune de résidence, soit deux fois moins que les jeunes urbains. L'emploi des jeunes ruraux se situe dans une autre commune de leur département de résidence pour 64 % d'entre eux. Ne disposant pas d'une offre de transport en commun, il est presque impératif pour les jeunes ruraux de détenir le permis de conduire pour accéder à

¹⁹ Le Breton, E. « Mobilité et société dispersée », édition l'Harmattan, 2016

²⁰ Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Rapport La mobilité des jeunes, 2019

²¹ Conseil économique, social et environnemental (CESE), Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives, (Transports de personnes) rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (2015).

²² Centre d'analyse stratégique (CAS, aujourd'hui France stratégie), rapport aux Nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux, 2012.

l'emploi.²³ Alors que plus de la moitié du transport collectif de proximité (hors transport scolaire et de personnel) est réalisé en Ile-de-France, une carence importante persiste dans certains territoires ruraux.

L'intervention du FEJ sur la mobilité des jeunes

A la suite du programme « 10 000 permis pour réussir », le FEJ a lancé en 2014, un appel à projets intitulé « mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes » visant à identifier les mécanismes permettant de lever les freins à la mobilité des jeunes et d'améliorer leur employabilité afin d'apporter des éléments nouveaux sur cette question (Voir les principaux résultats dans l'annexe 2).

Cet appel à projets partait du constat selon lequel la majorité des jeunes en difficulté, notamment les jeunes ruraux, ne détenaient pas le permis de conduire. La question de la mobilité sur le territoire rural est particulièrement importante dans un contexte où les zones d'emploi ne sont pas touchées de la même façon par le chômage : ce qui oblige les demandeurs d'emploi à une plus grande mobilité géographique, pour obtenir un emploi. De plus, les jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés résident souvent dans des zones rurales ou périurbaines : d'où la difficulté de se déplacer dans ces zones peu équipées en transports collectifs.

Des mobilités plus solidaires

De nombreux travaux ces dernières années ont été menés sur le sujet et des réformes sont en cours avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) (voir annexe 3). Ces travaux mettent en avant, parmi différentes propositions, celle du principe d'une aide à la mobilité des jeunes ruraux. Cette proposition émane tant des rapporteurs sur la question de la mobilité, que d'acteurs de terrain de la mobilité des jeunes. Il en est de même du législateur sur la LOM.²⁴

L'article 6 du projet de loi d'orientation des mobilités²⁵ préconise la mise en œuvre d'un plan d'action commun relatif à la mobilité solidaire et des aides à la mobilité :

« A cet effet, la région et le ou les départements concernés peuvent décider l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelle d'un bassin de mobilité, d'un plan d'action commun relatif à la mobilité solidaire. Les autres collectivités et organismes mentionnés au premier alinéa définissent librement leur contribution à ce plan d'action.

Sont associés les organismes publics et privés intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le plan d'action définit les conditions dans lesquelles ces personnes bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité. Il prévoit notamment les mesures permettant au service public de l'emploi de fournir ces prestations à tout demandeur d'emploi ou personne éloignée de l'emploi. Afin d'organiser et de contribuer au développement des services de mobilité solidaire et verser des aides individuelles à la mobilité qui favoriseraient l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et celle des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

»

²³ Brutel C., Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ruraux, INJEP/ Fiche Repères, juin 2019

²⁴ En seconde lecture à l'Assemblée Nationale au moment de l'écriture du présent appel à projets du FEJ.

²⁵ Ministère de la transition écologique et solidaire, Projet de loi d'orientation des mobilités, texte soumis à la délibération du conseil des ministres, 28 novembre 2018.

B. ACTIONS EXPERIMENTALES VISEES

Des aides matérielles à la mobilité pour les jeunes ruraux

Les porteurs de projets pourront proposer d'expérimenter des actions notamment sur les champs suivants :

- **l'amointrissement du coût de la mobilité** par la proposition par exemple d'une aide financière pour les jeunes, aide leur permettant de financer leurs moyens de transport individuel ou collectif, de contribuer aux frais d'entretien et de réparation. Cette aide devra favoriser l'autonomie, et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par exemple en lien avec ses recherches d'emploi et de formation.

Sur l'attribution d'une aide financière : pourront être imaginés des **dispositifs de prime assortis d'un accompagnement des jeunes à la mobilité.**

Seront privilégiés les porteurs de projet proposant une aide financière à la mobilité dans le cadre d'un « transport multimodal »²⁶.

Dans ce cadre, le FEJ propose de tester, les effets d'une aide financière sur la mobilité et l'autonomie des jeunes. Cette aide devra venir en complémentarité des dispositifs d'aide déjà existants (aide à la mobilité pour les chômeurs, tarifications dégressives des transports en commun pour les jeunes, les étudiants, etc..).

Les porteurs de projets au regard de ce qui existe sur leur territoire, établiront une charte précise d'utilisation prioritaire de cette somme (type de nouveaux transports visés, créneaux horaires, transports collectifs / transports individuels, etc...), qui pourra prévoir des conditions différenciées selon les utilisateurs (étudiants, apprentis, etc..)

Les porteurs de projets seront responsables dans ce cadre de l'offre de déplacement et de l'accompagnement des jeunes (information, interface, application numérique si nécessaire, etc...)

- La proposition aux jeunes, en réponse à leurs attentes, d'un **système de transport multimodal**, notamment par les intercommunalités.

Un accompagnement à la mobilité pour les jeunes ruraux

Les propositions d'expérimentations pourront également porter sur les innovations possibles dans l'accompagnement des jeunes. La mobilité en effet, question transversale dans tous les aspects de la vie, favorise l'émancipation globale. Cela à l'image des actions conduites pour favoriser la mobilité internationale des jeunes (accompagnement en amont, pendant, en aval, rôle de la famille, des pairs, des réseaux accueillants, valorisation des démarches, des acquis, apprentissages, etc..)

Les accompagnements proposés devront intégrer les solutions connues les plus efficaces, privilégier des démarches de changement d'usage, des démarches basées également sur des diagnostics individuels et adaptées au profil de chacun.

²⁶ Le transport multimodal existe à Pessac près de Bordeaux. Dans un parking relais, on laisse sa voiture, pour prendre le moyen de transport de son choix : tram, bus, location de voitures, location de vélos, voiture électrique. La carte modalis régie par le syndicat mobilité de la Région Nouvelle Aquitaine donne accès à ces différents transports. Le recours à des modes alternatifs à la voiture permet de désengorger le centre-ville de Bordeaux. A Périgueux, un projet similaire vient d'être mis en place, mais plus modeste : voiture et bus uniquement, soit un transport bimodal, mais prévoyant aussi un parking relais.

Les actions doivent permettre aux jeunes de s'approprier leur territoire, de développer leur capacité à se projeter au-delà de leurs espaces familiaux de proximité, de développer leur autonomie et leur « capital social mobilité ».

Etre mobile enfin, pour les jeunes en situation de très grande vulnérabilité, peut demander aux porteurs de projets de prendre en compte dans l'accompagnement proposé les questions de maîtrise suffisante de l'écrit, mais aussi la capacité d'anticiper, et de s'orienter dans l'espace public.

III. CARACTERISTIQUES DES PROJETS ATTENDUS

L'expérimentation est une innovation, relative à son contexte, initiée dans un premier temps à une échelle limitée mais structurante, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension, voire d'une généralisation. La démarche expérimentale nécessite un projet clair et délimité. Il s'agit de s'assurer que le dispositif proposé puisse offrir une réponse pérenne aux difficultés rencontrées par les jeunes.

Pour chacune des problématiques citées, les projets devront être mis en œuvre en prenant en compte les recommandations suivantes.

Sur la création d'activité et la mobilité :

- S'appuyer sur les attentes et les besoins des jeunes, les associer à la définition des actions que leur sont proposées ;
- Favoriser les pratiques de coordination des acteurs et mettre en place des partenariats de qualité ;
- Intégrer une dimension de lutte contre les inégalités sociales ;
- Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles".

En matière de santé et de prévention des conduites à risques :

- Questionner en amont les représentations des professionnels et si possible intégrer une dimension formative aux projets, avant d'intervenir en direction du public ;
- Intégrer aux projets la dimension "promotion de la santé" (au sens de bien-être) et notamment les "compétences psychosociales"²⁷;
- Intégrer l'accès aux services de proximité avec une dimension itinérante le cas échéant ;
- Ne pas se limiter à de l'information sur les "risques", qui ne suffit pas à faire prévention ;
- Intégrer une dimension de lutte contre les inégalités sociales et notamment prendre en compte les spécificités de différents milieux de vie des publics aux projets de prévention ;
- Ancrer les projets dans la durée, ne pas proposer d'actions purement "ponctuelles".

²⁷ Carine Mutatayi, *Les approches psychosociales, mode efficace de prévention, Jeunes et Addictions, Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, 2016 et INPES, *Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes*, n°431, mars 2015

Les projets devront concerner un nombre significatif de jeunes afin de pouvoir mesurer correctement les effets des actions menées, en s'appuyant le cas échéant sur un groupe test bénéficiant du dispositif, et un groupe témoin n'en bénéficiant pas.

L'évaluation faisant partie intégrante de l'expérimentation, elle ne pourra être réalisée que sur un projet qui n'est pas constitué d'un nombre trop important d'actions. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer une structure ou une organisation mais bien un projet précis. Ces caractéristiques sont déterminantes afin de pouvoir mesurer les effets propres d'un projet. Les porteurs de projets devront montrer quelles sont les problématiques constatées, les problèmes rencontrés et la(es) solution(s) envisagée(s).

Des propositions peuvent-être faites afin de développer et d'évaluer des actions déjà mises en place, l'accent sera alors mis sur le protocole évaluatif et le budget réparti en conséquence.

IV. PORTEURS DE PROJETS ET EVALUATEURS VISES

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets suivants :

- aux collectivités territoriales.
- aux structures d'accompagnement des jeunes (missions locales, réseaux d'information jeunesse, associations d'aide à la création d'entreprise, etc...)
- aux associations et fédérations d'éducation populaire, junior associations, ...
- aux organismes de mutuelles de santé (mutualités sociales agricoles, Fédération nationale de la Mutualité Française,...)
- aux établissements d'enseignements publics ou privés
- aux structures éducatives (centres de formation,...)
- aux structures de soins en exercice coordonné,

Cet appel à projets s'adresse également aux équipes d'évaluateur, qu'ils proviennent de laboratoires publics ou privés (université, institut et centre de recherche, cabinet, bureau d'études, etc...) compétents sur le champ de politiques publiques et en particulier des politiques de jeunesse.

V. CRITERES DE SELECTION POUR LES PORTEURS DE PROJETS SUR LA PHASE DE PRE-SELECTION

Cinq principaux critères seront appliqués :

- L'intérêt des actions envisagées au regard de leurs capacités à résoudre les problématiques énoncées,
- L'originalité et la valeur ajoutée des actions proposées (qualité des solutions proposées pour répondre aux problèmes),
- La qualité du portage du projet (montée en charge des actions, ancrage territorial, partenariats, viabilité financière, équipe projet, calendrier, capacité de suivi et de reporting...),

- La qualité des partenariats mis en œuvre,
- La capacité à produire des enseignements transférables à d'autres contextes, voire généralisables.

VI. CRITERES DE SELECTION POUR LES EVALUATEURS

L'évaluation devra s'appuyer sur une méthodologie rigoureuse et adaptée à une expérimentation portant sur les jeunes en milieu rural (cf. les trois axes ci-dessus). Les méthodes d'évaluation attendues sont explicitées dans l'annexe 1 du présent appel à projets.

Les critères de sélection des évaluateurs reposeront donc principalement sur :

- Une expérience dans le domaine de l'évaluation de politiques publiques. Les méthodes aléatoires ou randomisées seront privilégiées, mais d'autres méthodes telles que les méthodes d'appariement, les méthodes de comparaison avant et après et les méthodes *in itinere* pourront être proposées en fonction des expérimentations ;
- Une bonne maîtrise des méthodes d'évaluations ;
- Une connaissance des questions liées à la jeunesse et plus spécifiquement aux thématiques liées aux jeunes en milieu rural;
- Le laboratoire/cabinet pourra faire appel à des compétences complémentaires pour mener à bien l'évaluation.

VII. MONTANT ALLOUE A L'APPEL A PROJETS ET REGLES DE FINANCEMENT

L'enveloppe globale sur ce programme est de 1,5 millions d'Euros, comprenant le soutien aux projets et la participation au financement de l'évaluation.

Seront retenus les projets présentant les plus grandes qualités au regard des critères attendus et des objectifs généraux de l'appel à projets.

Pour les porteurs de projets, la contribution du FEJ ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel du projet.

Pour les évaluateurs, la contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel de l'évaluation.

Les porteurs de projets et les évaluateurs devront donc mobiliser d'autres partenaires et présenter des cofinancements. Ils pourront également valoriser une partie des ressources propres qu'ils entendent mobiliser sur l'expérimentation (temps imparti par les salariés et bénévoles au projet, mise à disposition de locaux par exemple).

Les modalités d'attribution des subventions du FEJ sont détaillées dans un règlement joint en annexe.

Lors de la phase 1, il est demandé de joindre un budget prévisionnel du projet, puis lors de la phase 2, il sera demandé de joindre un budget prévisionnel du projet et un budget prévisionnel de l'évaluation.

VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL

La durée de mise en œuvre des projets, évaluation incluse se situera entre 2 et 3 ans.

Le calendrier prévisionnel de l'appel à projets est le suivant :

Première phase : La présentation d'un pré-projet

- Parution de l'appel à projets et de l'appel à candidature des évaluateurs : **11 juillet 2019**
- Clôture de la réception des pré-projets et des manifestations d'intérêt des évaluateurs : **31 octobre 2019**
- Information aux porteurs et évaluateurs sélectionnés : **fin novembre 2019**

Seconde phase : La présentation d'un projet final

- Date limite de soumission des projets finaux en binôme (porteurs + évaluateurs) : **début janvier 2020**
- Sélection finale par le jury : **février 2020**
- Publication de la liste des lauréats de l'appel à projets : **mars 2020**
- Début des actions : **mars 2020**

ANNEXE 1

Les méthodes d'évaluation attendues sur cet appel à projets

Le choix de la méthode permettant de répondre au mieux au questionnement évaluatif

L'objectif du FEJ en soutenant les expérimentations est outre de déterminer les effets, l'impact de différents dispositifs, d'observer leur mise en œuvre et notamment de dégager des bonnes pratiques mutualisables ou transférables. Les équipes d'évaluation candidates devront pouvoir justifier de compétences tant en évaluation quantitative que qualitative.

Pour mesurer les effets d'une expérimentation, «il faudrait idéalement pouvoir observer la situation des bénéficiaires du dispositif et la comparer avec ce qui se serait passé pour ces mêmes bénéficiaires en l'absence du dispositif»²⁸. Cette situation n'étant pas possible dans la réalité, plusieurs méthodes peuvent permettre de s'approcher de ces situations. Les méthodes d'expérimentation aléatoire (ou randomisée) ou les méthodes d'appariement figurent parmi les méthodes d'évaluation les plus connues²⁹.

L'évaluation aléatoire ou randomisée permet de se prononcer sur l'efficacité et les variables d'intérêt du programme. Les bénéficiaires du dispositif et les non bénéficiaires du dispositif sont tirés au sort. Une fois assuré que les populations présentent les mêmes caractéristiques, il s'agit de comparer la population bénéficiaire de l'expérimentation (population test) et celle qui n'en bénéficie pas (population contrôle ou témoin). C'est ce que l'on appelle les méthodes d'expérimentation aléatoire randomisées.

Parfois le tirage au sort n'est pas possible, pour des raisons éthiques ou organisationnelles. Il est alors possible soit de sélectionner une population témoin qui n'est pas tirée au sort (dans des établissements ou sur des territoires différents qui présentent des caractéristiques proches), soit de proposer deux types de dispositifs afin de comparer les effets, soit de proposer un même dispositif en différé afin que la population témoin de la première année puisse ensuite être bénéficiaire du dispositif la seconde année. Cette dernière méthode évite de ne rien proposer à une population qui serait lésée.

Les méthodes d'appariement, peuvent être utilisées dans les cas où les populations visées par l'expérimentation n'ont pas été tirées au sort. Dans ce cas, le groupe de contrôle, sélectionné non aléatoirement, est comparé à un groupe témoin. La méthode d'appariement vise à rendre les deux échantillons les plus comparables possibles du point de vue des caractéristiques observables (comme l'origine sociale et migratoire des jeunes par exemple) par l'élaboration « d'un score de propension mesurant la probabilité d'accéder au dispositif pour chaque individu, qu'il en soit bénéficiaire ou non, indépendamment des résultats du passage par le dispositif »³⁰ Son inconvénient est qu'elle exige de recueillir un nombre important d'informations sur les caractéristiques des jeunes, sans garantir que des informations non observées ne biaisent pas l'analyse (Fougère, 2010). « le score permet avant tout d'équilibrer la distribution de ces variables dans les groupes de traitement et de contrôle, c'est-à-dire de rendre ces deux groupes semblables du point de vue de la distribution des variables agissant sur la probabilité d'accès au

²⁸ Guide méthodologique pour l'évaluation des expérimentations sociales, 2009, p.5

²⁹ Fougère D. (2010) « Les méthodes économétriques d'évaluation », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, p. 105-128.

³⁰ Fougère D. (2010) « Les méthodes économétriques d'évaluation », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, p. 112.

dispositif »³¹. Les méthodes d'appariement peuvent également être appliquées « aux variations des variables de résultats, telle que l'estimation par « différences de différences »³².

La comparaison d'une situation avant et après peut être utilisée dans le cas où le projet s'adresse à une plus petite population, il est possible de proposer une évaluation visant à regarder la situation avant dispositif, puis après dispositif, pour une population bénéficiaire et une population témoin (si cela est faisable) en prenant soin de recueillir des informations en direction de l'ensemble des acteurs concernés. Cette méthode consiste à recueillir par questionnaire les expériences et situations de l'ensemble des acteurs concernés par la démarche avant puis après la mise en œuvre d'un dispositif. L'objectif est de comparer les situations avant et après et de croiser les positions des différents membres du système. Le fait que d'autres éléments extérieurs puissent impacter les acteurs empêche de parler d'impact. Cependant, des enseignements évaluatifs peuvent être dégagés grâce à ce type de méthode.

L'évaluation *in itinere* porte davantage sur la cohérence, la pertinence d'un dispositif et permet de produire de la connaissance sur une situation. Elle est particulièrement adaptée à un dispositif en direction d'un petit groupe de bénéficiaires ou un dispositif en construction, ou en co-construction. Les différentes méthodes que sont les observations participantes ou non participantes, les entretiens directifs, semi-directifs ou non directifs, les entretiens *in situ*, les focus groupes, ainsi que d'autres méthodes de recueil de données qui peuvent être innovantes et surtout les plus appropriées possible au contexte et au sujet.

A noter enfin, que pour les méthodes d'expérimentation aléatoire et les méthodes d'appariement, l'utilisation de méthodes qualitatives pour un travail exploratoire en amont de la construction des outils de recueil de données peut être pertinente.

³¹ Fougère D. (2010) « Les méthodes économétriques d'évaluation », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, p. 124

³² Fougère D. (2010) « Les méthodes économétriques d'évaluation », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, p. 124

ANNEXE 2

Résultats et principaux enseignements du FEJ sur la mobilité des jeunes

RESULTATS DES ENSEIGNEMENTS DES EXPERIMENTATIONS DE L'APPEL A PROJETS 2015 – 2017 « MOBILITE ET EMPLOI DES JEUNES »³³

16 projets soutenus sur 3 ans (2015-2016-2017) et sur 12 régions. 1 700 000 euros mobilisés par le FEJ sur les actions et leur évaluation assurée par le TEPP-CNRS

Faciliter la mobilité des jeunes en insertion - Lever les freins à l'emploi et à l'autonomie en proposant des aides matérielles et immatérielles comme :

Des diagnostics individuels, des ateliers collectifs permettant aux jeunes à apprendre à se repérer sur un plan, utiliser les transports, des aides pour réussir le permis de conduire B ou AM, la location de scooters à des prix symboliques, des appuis pour acheter un véhicule, conclure un micro crédit, obtenir une aide financière, des mises en relation avec les employeurs des immersions en entreprise.

En fin de programme, des avancées

Aider les jeunes à obtenir leur permis de conduire B ou AM par l'octroi d'une allocation et d'un accompagnement spécifique **augmente de près de 50% les chances** d'obtention du permis de conduire.

Coupler des actions destinées à faciliter la mobilité des jeunes et des actions d'immersion en entreprise semble produire des résultats. Olivier Fay de Face Hérault indique « **la mobilité ne peut se séparer du monde de l'insertion et du monde économique. On met les jeunes en situation de mobilité dans un contexte d'immersion en entreprise** » (sic).

Mettre à disposition des jeunes des ateliers et un accompagnement personnalisé, **oui** car les besoins sont très importants, **mais attention sur les formats collectifs a bien cibler en amont les attentes réelles des jeunes.**

Les **régions** confortent leurs compétences sur la mobilité interurbaine, **les départements** demeurent les territoires clefs de l'action sociale, tandis que **les communes** interviennent souvent à travers leur centre communal d'action sociale **d'où l'importance de nouer des partenariats entre ces trois échelons.**

Le rôle central du « conseiller mobilité insertion », reconnu par les acteurs

« Je suis conseillère en mobilité insertion. J'étais autrefois monitrice d'auto-école, ce qui m'a permis de développer un travail avec les bénéficiaires sur la question de la mobilité et la capacité à se déplacer en voiture. Nous nous attachons à travailler sur la représentation de la personne sur sa mobilité. Nous avons fait évoluer notre diagnostic dans ce domaine. Nous apportons un plus sur notre territoire, majoritairement rural. On s'aperçoit avec les années que nous avons su créer de solides partenariats avec des structures comme

³³ <http://www.experimentationjeunes.gouv.fr/1563-seminaire-mobilite-et-insertion-des-jeunes-12-decembre-2016.html>

Pôle Emploi. On fait appel à nous pour faire des bilans de compétence mobilité. On sent qu'il y a un besoin, car nous sommes très souvent sollicités» (sic), (extrait du colloque de la mobilité du 12 12 2016 organisé par la MAFEJ et l'ANSA).

Des enseignements issus de l'expérience des acteurs

Le niveau d'adhésion des jeunes peut être variable : un public « captif » dans un dispositif emploi peut ne pas se sentir concerné par la « problématique mobilité ».

Le « conseiller mobilité insertion » joue un rôle à part capable d'assurer des passerelles entre les mondes de l'insertion (missions locales, Pôle emploi) et celui de la mobilité : auto-écoles sociales, réseaux de transport, garages. La professionnalisation du conseiller mobilité ajoute du crédit au projet. Depuis la rentrée 2016, un diplôme interuniversitaire de conseiller en mobilité pour l'insertion est proposé par l'Ecole d'urbanisme de Paris.

L'importance de nouer des partenariats entre les trois échelons territoriaux afin de mener des coopérations efficaces.

La question de la complémentarité des métiers et des offres des acteurs de la mobilité est décisive : les jeunes se sont vus proposer des modes d'accompagnement différenciés : soit une intervention d'urgence au cas par cas, prêt d'un scooter par exemple, soit un accompagnement de moyen terme, pour le passage au permis de conduire B, soit une approche visant à autonomiser le jeune, grâce à des ateliers collectifs, pour apprendre à se repérer sur un territoire.

Les enseignements de l'évaluation - Fédération «Travail, Emploi, et Politiques publiques» (TEPP) du CNRS.

Selon l'évaluateur, parmi les enseignements de l'évaluation, il est à noter que « **le fait de fixer des objectifs chiffrés ambitieux ne favorise pas toujours la réussite des projets** » (Rapport p.5). En effet, l'accompagnement intensif, condition clef de la réussite, ne peut se faire que si les structures se fixent des objectifs atteignables de jeunes à accompagner.

La comparaison de ces sous-groupes rend compte de **l'intérêt des accompagnements intensifs et individuels** à la mobilité considérant en premier lieux les besoins du public accompagné.

Néanmoins, l'analyse qualitative montre que **les aides matérielles à la mobilité donnent une grande satisfaction aux jeunes bénéficiaires**, comme la location de scooters. En matière de politique publique elle note le retard pris par la France dans la prise en compte de l'enjeu mobilité dans les dispositifs publics.

Cependant au regard de ces résultats il convient de se poser la question de l'intérêt de ces types de dispositifs et peut-être plus globalement sur la perception de la mobilité comme une aptitude propre à un individu qui ferait l'objet d'une acquisition cognitive. La mobilité ne serait-elle pas le fait de raisons professionnelles, familiales, économique, sociale qui conditionnerait la mobilité et non l'inverse ?

Les expérimentations concernées

AP5_4. [« Mouv'Jeunes en Pays de Brest »](#), Etablissement Insertion Par la Formation (EIPF) Don Bosco

AP5_16. [« Mobil'emploi »](#), Association Noël-Paindavoine

AP5_17. [« En avant vers l'emploi »](#), Mobilex

AP5_20. [« Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes »](#), Montauban services

AP5_21. [« Garantie Mobilité »](#), Agence Ecomobilité

AP5_23. [« Vivre la mobilité régionale, nationale et internationale pour dynamiser son parcours personnel et professionnel »](#), Association Nationale Compagnons Bâisseurs

AP5_36. [« Wimoov - Gers et Hautes Pyrénées »](#), Wimoov

AP5_38. [« Mobilité et Insertion des jeunes Rhône Alpins »](#), Fare Rhône Alpes

AP5_43. [« MobiTaf »](#), Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon

AP5_44. [« Dispositif d'Accompagnement à la Mobilité pour l'Insertion »](#), Association Limousine Emplois Activités Services
AP5_60. [« Mobilité et Accompagnement des Jeunes vers l'Emploi - MAJE »](#), Fondation Agir Contre l'Exclusion
AP5_61. [« Sachons bouger \(autrement vers l'emploi\) »](#), FARE
AP5_74. [« Bouger Travailler - Programme Aquitain de Mobilité pour l'Emploi »](#), ARML Aquitaine
AP5_86. [« Accompagnement spécifique pour l'autonomisation du public jeune afin de favoriser leur accès à l'emploi sur l'Indre-et-Loire et l'Indre »](#), Mobilité Emploi 37
AP5_87. [« Opération Ressources Mobilité »](#), GIP Réussir en Sambre Avesnois
AP5_89. [« Scoot4emploi »](#), Convergence93.

Pour aller plus loin

Selon Eric Le Breton³⁴ « Les jeunes ont des difficultés croissantes pour s'approprier leur territoire, et être suffisamment autonomes ».

La mobilité est une notion qui évolue depuis quinze ans. Notre monde a longtemps été celui des déplacements lents, des territoires bien dessinés. La majorité des gens vivait sur une courte distance. Aujourd'hui, on vit dans un kaléidoscope de lieux de vie, d'adresses différentes, donc de mobilité permanente, obligée. Les chercheurs parlent de «territoire circulatoire».

De plus, la mobilité n'est pas qu'une liberté, mais une mise aux normes, qui oblige le jeune à effectuer de nombreux apprentissages. Il en résulte une fragilisation de soi, relevant souvent des moyens financiers. Les étudiants et jeunes professionnels ont des capacités économiques modestes. Le projet de voyage suppose d'économiser longtemps.

La société serait aujourd'hui composée de trois groupes mobiles :

- Le premier représente 20% de la population. Ce sont les cadres et les chefs d'entreprises. Ils vivent dans des mobilités continues, à l'échelle de territoires très larges, dans lesquels ils ont accès à des ressources multiples. Ils sont aidés dans leurs mobilités par les entreprises : crèches d'entreprises et conciergeries, autonomie dans l'organisation du temps de travail, paiement par l'entreprise des mobilités.
- Le second groupe, la moitié de la population, a les moyens de la voiture et du transport collectif. Ce sont des ménages qui se déplacent sans difficulté vers les lieux de formation et de travail dans leurs localisations d'aujourd'hui, c'est-à-dire les aires urbaines, bien au-delà des agglomérations.
- Il reste 30% de la population qui vit à l'échelle de territoires plus ou moins étroits, plus ou moins bien dotés en ressources, notamment en emplois. Ce sont des ménages qui n'ont pas beaucoup de latitude en mobilité, consacrant déjà 20% de leur budget à la mobilité.

Cela représente un ensemble de 19 millions de Français qui vivent aussi bien dans le rural, le périurbain, sur certains territoires de la géographie prioritaire mais aussi des quartiers de centre-ville.

Entre ceux qui vont très loin, et ceux qui sont « enclavés », *Eric Lebreton parle d'une ségrégation de portée, une ségrégation verticale* qui diffère de la ségrégation de voisinage. La ségrégation de portée se construit dans la mobilité.

³⁴ Intervention au colloque de la mobilité du 12 décembre 2016 organisé par la MAFEJ et l'ANSA, et ouvrage : « Mobilité et société dispersée », collection Logiques sociales, édition L'Harmattan, 2016

Cette formulation du problème englobe la question de la mobilité dans l'enjeu plus global des dynamiques actuelles de la cohésion sociale. D'un français sur dix, on passe à trois français sur dix et en opérant ce déplacement, on donne la juste mesure de la situation. Il y a des inégalités de conditions dans la sphère du travail et de la production ; il y a des inégalités de territoires.

La mobilité est aujourd'hui ce qui combine ces deux registres d'inégalités et démultiplie leurs effets. Et ce n'est pas un problème qui est cantonné à une population marginale, mais il concerne tout le monde.

D'autant que la situation ne va pas s'arranger parce que le travail va continuer de se flexibiliser, de se précariser.

Du côté des acteurs qui travaillent sur la mobilité, le concept de mobilité inclusive, voire de mobilité solidaire

En une quinzaine d'années, de nombreuses démarches ont été lancées sur tous les types de territoires en France au service du concept de « mobilité inclusive ». Elles sont reconnues généralement par les acteurs comme pertinentes, utiles pour les gens qui en bénéficient. Elles donnent lieu à des partenariats sur les territoires et contribuent au décloisonnement de l'action publique. Des acteurs nationaux s'y intéressent, acteurs privés et publics. Les dispositifs mis en place et les échanges qui ont été noués sur ces questions ont contribué à faire évoluer la conception de mobilité, « qui n'est pas qu'une question de transport ». Les blocages sont aussi connus et ils font l'objet du même consensus d'analyse.

Beaucoup de dispositifs de mobilité pour l'insertion sont testés et mis en place sur le terrain, mais ne peuvent traiter l'ampleur du problème. Conçus par des intermédiaires sociaux, ils sont dépendants des subventions et restent fragiles.

Ces difficultés sont moins liées aux projets eux-mêmes qu'au contexte dans lequel ils se déploient, qui est marqué par de nombreuses contradictions : contradiction de l'action publique en « silo », social, aménagement de l'espace, transport et mobilité, accès aux services, à la santé, aux loisirs, à l'emploi etc... étant traités séparément.

Les objectifs poursuivis en termes de mobilité inclusive semblent toutefois aujourd'hui être mieux compris.

- *Les propositions des professionnels de la mobilité inclusive lors des assises de la mobilité 2018.* Dans le cadre des Assises de la mobilité 2018, l'atelier thématique « mobilités plus solidaires, réduire les fractures sociales et territoriales », préconisait d'aider financièrement les publics fragiles dans le domaine de la mobilité. Proposition était faite à l'Etat et aux Régions de centraliser dans un « compte mobilité » les différentes aides qui s'appliquent selon le profil de la personne, articulant les aides à la mobilité et le retour à l'emploi. Cette aide serait modulée en fonction des territoires : les jeunes résidant dans les zones rurales disposeraient d'un compte mobilité plus élevé que les jeunes citadins. L'objectif serait de passer de la prime à la casse à une prime à la mobilité durable.
- *Le rapport parlementaire rédigé par Madame Françoise Dumas* présenté au Premier Ministre le 12 février 2019, et intitulé : « *Vers un permis de conduire plus accessible et une éducation routière renforcée* » propose d'intégrer le passage du permis de conduire dans le cadre du futur Service national Universel, qui sera lancé à compter du mois de juin 2019. *Dans le cadre du volet obligatoire, d'une durée de trois semaines, les jeunes auraient la possibilité de passer le code, avec un coût pris en charge par l'État.* Les volontaires de longue durée comme ceux qui s'engagent dans la réserve nationale et le service civique, auraient la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire, pendant cette période, à titre gratuit.
- *Les travaux du COJ: La mobilité est- elle une des clefs de l'émancipation, un levier vers l'autonomie des jeunes ?* Elle est la question à laquelle la commission insertion du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a souhaité répondre. Pour cela un groupe de travail ad hoc a été constitué sous le pilotage de Sandrine Charnoz vice-présidente de la commission insertion des jeunes et Léa Pierret représentant le Forum Français de la jeunesse. L'objectif de ces travaux est de proposer des préconisations sur la thématique des mobilités pour le prochain comité interministériel de la jeunesse. *Parmi les préconisations mises en avant : une aide à la mobilité des jeunes.*
- *Enfin, dans le cadre de la préparation du Conseil Interministériel de la Jeunesse* présidé par le Premier Ministre, et qui doit de dérouler au mois de septembre 2019, des groupes de travail se sont tenus les 10 et 11 mai 2019, celui en charge des « déplacements des jeunes », composé de jeunes et d'acteurs de terrain de la mobilité, pour désenclaver les territoires ruraux et améliorer l'accessibilité des lieux de vie des jeunes en mettant en place, a proposé :
 - un accompagnement financier des transports en commun visant leur gratuité
 - un accompagnement éducatif et financier de l'obtention du permis de conduire
 - un développement des réseaux et des infrastructures par et pour les jeunes, de façon durable ».

Ces différents rapports et travaux mettent en avant parmi les propositions celle du *principe d'une aide à la mobilité des jeunes ruraux correspondant à une forte attente.* Cette proposition émane tant de rapporteurs sur la question de la mobilité, que d'acteurs de terrain de la mobilité des jeunes. Il en est de même du législateur sur la loi d'orientation des mobilités actuellement en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

▪ *Les grandes orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :*

Le projet de loi d'orientation des mobilités, initiée par le Ministère des transports et le Ministère de la transition écologique et solidaire, vise à réformer le cadre général des politiques de mobilité. Comme le précise l'exposé des motifs soumis à la délibération du Conseil des Ministres, ce texte vise à relever trois défis :

1°) Le manque de solutions de mobilité sur 80% du territoire, laissant la population sans autre réponse que la voiture individuelle.

2°) L'urgence environnementale qui appelle à changer les comportements et à se déplacer différemment : les transports étant le premier émetteur de CO2.

3°) La rénovation des politiques propres aux infrastructures, dont il conviendrait de revoir les priorités et leur financement. La frontière, hier stricte, entre mobilité individuelle et transports collectifs est en train de bouger, du fait de l'émergence du « transport multimodal » : voiture, tram, bus, location de vélos, location de voitures, etc... , avec mise en place de parking relais.

Le projet de loi fixe cinq objectifs :

- Réussir la transition écologique et énergétique.
- Donner à chacun le choix de sa mobilité, en offrant une offre de services plus diversifiée, notamment par le déploiement de services de transport multimodal.
- Mieux accorder les politiques de mobilité avec la réalité des territoires, notamment en améliorant le maillage du territoire et en desservant plus complètement les agglomérations petites ou moyennes.

En particulier, l'article 6 du projet de loi de la LOM vise à faciliter la mobilité des personnes les plus fragiles. **Il prévoit de permettre aux autorités organisatrices de la mobilité qui le souhaitent d'organiser ou de contribuer au financement de services de mobilité solidaire et de verser des aides individuelles à la mobilité pour favoriser l'accès à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale et celle des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. »**

- Mieux connecter la France aux grands systèmes d'échanges européens et mondiaux.
- Garantir des déplacements plus sûrs

La LOM propose de verser une aide à la mobilité pour les personnes en situation de mobilité contrainte.

Bibliographie

Milieu rural :

Amsellem-Mainguy Y. avec Coquard B. (Inra) et Voisin S., enquête « RURALES » sur les sociabilités des jeunes femmes vivant en milieu rural, INJEP / EHESP, 2017/2019

Arrighi J.J., Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », *Formation Emploi* n°87, 2004.

Brutel C., *Caractéristiques sociodémographiques des jeunes ruraux*, INJEP/ Fiche Repères, juin 2019

Coquard B., thèse intitulée *Sauver l'Honneur : Situations critiques et respectabilité chez les jeunes des classes populaires rurale*, 2016.

Coquard B., Que sait-on des jeunes ruraux, Revue de littérature, INJEP/Rapport d'études, 2015

David O., L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale, *L'information géographique*, n°72, 2008

Fayolle S., *Les jeunes dans le sud de l'Indre*, comité de bassin et d'emploi Brenne/Boichaut Sud, 2004

Galland O. et Roudet B., Une jeunesse différente, Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans, Revue des politiques sociales et familiales, n°76, 2004.

Mischi J., Rehany N., Pour une sociologie politique des mondes ruraux, *Politix* 2008/3 (n° 83)

Rehany N., Les gars du coin – Enquête sur une jeunesse rurale, La Découverte, 2005

ARIAC Coopérative d'entrepreneurs : Hélène Tallon, Ingrid Lignéres, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec : Rapport : *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes*, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux, novembre 2015

Centre d'études et de prospective n°38, *Les femmes dans le monde agricole*, ministère de l'Agriculture, 2012

CESE, *Avis Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé, 2015

CESE, *Avis Place des jeunes dans les territoires ruraux* rapporté par Danielle Even et Bertrand Coly, Janvier 2017

CGET, *Les dossiers d'observation n°1*, Les femmes dans les territoires ruraux, de Brigitte Baccaini et Laetitia Firdion, 2014

CGET, *Les dossiers d'observation n°2*, Les jeunes dans les territoires ruraux, Cécile Métayer, novembre 2014

CREDOC-MSA, Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ? octobre 2012

HCEfh, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, Rapport n°2014 EGALiTER Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés, publié le 19 juin 2014.

HCEfh n°2, Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux, avril 2014.

INJEP/MRJC, Cahiers de l'action n°10 Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires, 2007

MRJC, Cahiers de l'action n°10 Accueillir les jeunes en milieu rural : Pour des territoires solidaires, 2007

MSA Credoc, Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres, Yvon Merlière et Régis Bigot, 2012.

Rapport du Conseil de la Famille du 3 mai 2016.

Rapport Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures et politiques, sous la direction d'Eloi Laurent, article « Espaces ruraux et ruptures territoriales », de Mohammed Hilal, Yves Schaeffer et Cécile Détang-Dessendre, La documentation française, 2013

Santé :

Amsellem-Mainguy Y., « Santé, accès aux soins, autoévaluation de l'état de santé », in E. Verley et C. Van de Velde (dir), *Rapport de l'Observatoire de la vie étudiante 2015*, La Documentation Française, p. 237-245, 2016

Arborio A.M. et Lechien M.H., La bonne volonté sanitaire des classes populaires, *Sociologie* n°1, vol.10, 2019

CESE, *Avis Les enjeux de la prévention en matière de santé*, rapporté par Jean-Claude Etienne et Christian Corne, 2012

Ministère des solidarités et de la santé, stratégie nationale de la santé 2018-2022

Mobilités :

Le Breton E., « Mobilité et société dispersée », une approche sociologique, édition L'Harmattan, Logiques sociales, 2016

Boîte à outils : Genre : Transports et mobilité, élaboré par l'AFD et publié en 2015.

Céreq, Mobilités interrégionales des jeunes diplômés du supérieur : qui forme qui ? *Bref*, n°347, juin 2016.

CESE, *Avis La mobilité des jeunes*, rapporté par Jean-François Bernardin, 2011

Généralités :

A'urba et ADES CNRS, *L'usage de la ville par le genre*, 2011

Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013.

Lardeux L., Dispositifs de participation des jeunes aux niveaux des conseils régionaux, INJEP, rapport d'étude INJEP - 2015/1.

Pistre P., Renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales, Université Paris Diderot Paris VII, 2012

Céline Hory et Pierre Capy, rapporteur.e.s, *La participation des jeunes à la vie publique régionale*, vademecum du conseil économique, social et environnemental du Limousin, rapport n°2015-18, octobre 2015.

CESE, *Avis L'emploi des jeunes*, rapporté par Jean-Baptiste Prévost, 2012

CESE, *Avis Pour un renouveau des politiques publiques* par Claude Michel, 2014.

CESE, *Avis Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes (avis de suite)*, rapporté par Antoine Dulin, 2015

CGET, Nouvelle typologie des campagnes françaises, *Territoires en mouvement* (2012).

CGET, *Rapport de l'Observatoire du CGET 2014*

CREDOC et INJEP, Baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), 2016

Forum français de la Jeunesse, *Le vote et la participation des jeunes en France*, avis n°4, février 2014.

INJEP - 2016/01 (novembre 2015), Jean-Pierre Halter : Politiques de jeunesse et intercommunalités : monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron.

INJEP, L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait, n°36, novembre 2016.

INJEP, Rapport : Parcours de jeunes et territoires dirigé par Francine Labadie, 2014

INJEP, Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ?, n°13 juin 2013.

INJEP, Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique, Jeunesse Etudes et Synthèses n°8, mars 2012.

Les Cahiers français n°402 : La France et ses structures territoriales, février 2018.

Mairie Conseils, Politique Jeunesse et intercommunalités. Méthode et résultats d'une démarche pour accompagner la réflexion des élus locaux, février 2015.

Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Le sexisme tue aussi, 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019

Projets financés par le FEJ se déroulant en milieu rural³⁵ :

APOJ- 38, « Parlement des jeunes », porté par le MRJC

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1277>

APEP-203, « Création, mise en place et développement de Fabriques du Monde Rural (FMR) pour l'animation et le développement des jeunes et des territoires ruraux », Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC)

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1401>

APEP-230 : « Espace d'échanges, de savoirs et de ressources numériques », dont le porteur de projet est l'Association d'animation de la jeunesse du pays de Nexon » en Haute-Vienne

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1405>

AP5-36, « Wimoov » - Gers et Hautes Pyrénées :

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1359>

AP5-74 : Bouger travailler – Programme aquitain de Mobilité pour l'emploi, ARML Aquitaine

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1365>

³⁵ www.experimentations.jeunes.gouv.fr